

Funboard : Règlement du Championnat de France Vague à partir de 2023

1. CALENDRIER

Le **Championnat de France de Pratique Vague** se déroulera sur une seule compétition. Ce championnat, compte tenu de la spécificité de la discipline Vague, se tiendra sur une période d'attente appelée « waiting period », d'un mois défini dans le courrier de candidature du club organisateur et validée par le Département Compétition et Performance.

Le lieu et les dates de la « waiting period » de ce championnat seront diffusés par avenant à compter du mois de décembre de l'année n-1.

2. ADMISSIBILITE

Sont autorisés à courir le championnat et peuvent prétendre aux titres tous licenciés FFVoile et tous coureurs étrangers en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus.

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat)

3. JAUGE

Materiel libre.

4. INSCRIPTION ET CHOIX DES LIEUX

Les inscriptions se feront en ligne y compris pendant la « waiting period ».

- 1^{ère} alerte : prévision du lieu

Les coureurs seront contactés par mails et réseaux sociaux tous les mardi soir avant minuit avec indication du déroulement probable si les conditions météo sont à ce moment adaptées sur le lieu.

- 2^{ème} alerte : confirmation ou report

Le jeudi soir suivant avant minuit, la confirmation de la compétition sera alors définitivement actée ou reportée, les conditions n'étant plus adaptées.

5. ATTRIBUTION DU TITRE

5.1 Titre

Il sera décerné un titre masculin et un titre féminin Champion(ne) de France Vague.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

Les titres de champion(ne) de France Vague, vice-champion(ne) et de 3^{ème}, seront décernés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général. Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement à l'issue de la compétition.

5.2 Validation

- Pour valider le Championnat de France Vague, au minimum les demi-finales devront être courues et validées ;
- Pour décerner le titre féminin, un minimum de 8 coureurs féminines admissibles doivent être classées au classement général. S'il y a moins de 8 féminines classées, le titre féminin ne sera pas décerné.
- Pour décerner le titre masculin, un minimum de 15 coureurs masculins admissibles doivent être classés au classement général. Si moins de 15 coureurs masculins sont classés, le titre masculin ne sera pas décerné.

6. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s coureurs pour chaque titre décerné se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.